



Déclaration de la FSU à la F3SCT Académique Jeudi 19 octobre 2023 · Amiens

Monsieur le Recteur,
Mesdames et messieurs les membres de la F3SCTA

En cette première instance de l'année, la FSU tient d'abord à rendre plusieurs hommages. L'été a connu un drame dans notre académie, le suicide sur son lieu de travail d'un enseignant du premier degré de l'Oise. Puis, vendredi dernier, l'école est devenue une cible pour ce qu'elle représente: un lieu d'émancipation par les savoirs, permettant à chaque élève d'entrevoir une porte, un avenir quel que soit son milieu d'origine. En France, en 2023, trois ans presque jour pour jour après l'assassinat de Samuel Paty, un professeur peut être assassiné pour ce qu'il est et ce qu'il fait. C'est dramatique et insoutenable. La communauté éducative est en deuil ! Comment ne pas rendre hommage à ces personnels en ces jours de sidération totale. Les métiers de l'éducation nationale sont sous rémunérés, peu reconnus, leurs conditions de travail souvent dégradées, et maintenant se rendre sur son lieu de travail peut être terriblement anxiogène. La FSU souligne l'initiative de l'académie par la mise en place d'une ligne d'écoute pour l'ensemble de ses personnels pendant le week-end, quel retour en faites-vous ?

En revanche, certains personnels d'EPLÉ n'ont pas pu se réunir en amont des cours lundi 16 octobre. Comment cela a-t-il été possible et autorisé ? Combien de dérogations aux consignes ministérielles ont été accordées aux EPLÉ qui ont maintenu les cours avant 10h lundi 16 octobre ?

En ce début d'année scolaire, l'académie d'Amiens a connu, une nouvelle vague de chaleur. Dans bon nombre d'écoles, de collèges, de lycées et de services, les mêmes questions reviennent : comment travailler dans des salles de classes, des bureaux, des CDI, des vies scolaires et des gymnases surchauffés ?

Le dossier « bâti scolaire » n'avance pas, du moins pas suffisamment, et c'est à l'image de la politique environnementale du gouvernement, qui en reste à des mesures cosmétiques et non contraignantes. Pire, le dernier plan national n'inclut pas les établissements scolaires. Les annonces ne sont pas à la hauteur des enjeux. Pour les personnels, il n'existe pas de seuil réglementaire à partir duquel la température serait trop élevée ou trop basse pour permettre le travail. Cependant, tous les employeurs sont responsables de la santé au travail des salarié·es et des mesures doivent être prises pour évaluer et supprimer ou limiter les risques. La FSU invite chacun à prendre connaissance des préconisations de l'INRS relativement au confort thermique. **Quelles mesures préconisez-vous pour mettre fin à ces situations et réguler les ambiances thermiques dans notre académie ?**

La température peut aussi vite augmenter dans les classes du fait des explosions de violences verbales et physiques de certaines élèves. Si pour la FSU, le principe de l'éducabilité de tous les enfants n'est pas à discuter en revanche, force est de constater que des situations explosives peuvent dégrader les conditions de travail et la santé des personnels et, par répercussion, de l'ensemble des usagers de notre service public. Quelle soit verbale ou physique, la violence n'a pas sa place dans notre institution. Et, vous, l'employeur, portez la responsabilité de protéger les salarié·es, dans l'exercice de leurs fonctions. La FSU constate que cette dégradation des conditions de travail n'est malheureusement pas seulement générée par une source externe aux lieux de travail.

Ici, 8 enseignant·es se sont succédé·es pour une classe en 5 semaines. Il aura fallu 7 PE humilié·es, qui se sont senti·es abandonné·es par l'institution pour trouver une solution !

En cette rentrée, c'est aussi le pacte qui se déploie tant bien que mal sur les écoles et établissements. Sa logique,

au-delà de sa mise en place, est de faire dysfonctionner les équipes pédagogiques et éducatives en renforçant la mise en concurrence des personnels. Les enseignant·es subissent individuellement une nouvelle pression hiérarchique souvent associée à un management offensif pour accepter des briques à tout prix. Cette situation, en plus d'individualiser les rémunérations et de sortir d'une gestion collective des salaires et des carrières, individualise aussi les RPS. Les briques du pacte viennent s'ajouter aux ORS des personnels alors que dans la note d'information d'octobre 2022 de la DEPP il est indiqué que la moitié des enseignant·es travaillent au moins 43 heures par semaine dans le 1^{er} degré et 42 heures dans le 2nd degré.

Cette logique n'est pas acceptable. Preuve en est : les personnels rejettent massivement ce pacte et ce, malgré les mensonges et les pressions que l'on continue à voir fleurir dans certains établissements. Les alertes de la FSU sont plus qu'actuelles, ici il n'y a plus de maximum de 3 briques, 7 briques pour un même personnel, là, l'annonce d'aucun suivi de l'effectivité des missions, et comme il n'y a pas assez de volontaires, une énième relance est faite avec une date butoir toujours plus tardive...

Pour la FSU, **travailler plus c'est non, gagner plus c'est oui** : il y a urgence à augmenter significativement tous les salaires et rendre effective l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Des inégalités persistent alors que l'égalité professionnelle est supposée être une priorité nationale. Les statistiques de la DEPP le disent. Pour toutes ces raisons et bien d'autres, la FSU était mobilisée le 13 octobre dernier.

Gagner un peu plus c'est ce qu'un certain nombre d'AESH aurait dû observer sur leur fiche de paie de septembre 2023 mais, dommage ces personnels n'en ont pas eu l'honneur car des AESH n'ont tout simplement pas été payé.es ! Un acompte de leur salaire de septembre a été reçu sans explications claires de l'employeur. Déjà l'an dernier, à la même époque, le versement de leur salaire avait posé problème. C'est inadmissible ! La FSU vous demande, solennellement, d'attacher la plus grande importance aux AESH, les personnels les plus précaires de l'éducation nationale, qui ne sont ni valorisés, ni considérés. Pour toutes ces raisons, et bien d'autres, les AESH étaient mobilisé·es avec la FSU le 3 octobre dernier comme nous l'avons rappelé lors de la visite de la F3SCTA à la cité scolaire de Flixecourt.

Au-delà du pacte, les multiples réformes dans le premier degré, en sixième et en voie professionnelle se font sans aucun recul avec souvent, comme seule boussole, l'économie des moyens. C'est le cas de la technologie supprimée en 6^{ème}, rebasculée sur le programme de CM et remplacée par un dispositif bricolé et mal conçu de soutien/approfondissement dont on sait déjà qu'il ne survivra pas longtemps. Les suppressions de postes, annoncées dans le projet de loi de finances, correspondent à un véritable plan social pour l'éducation nationale. Le recul récent du ministère sur le calendrier du bac rappelle avec force que vous imposez des réformes mal pensées sans entendre les alertes des professionnels. La FSU doute que les évaluations d'école et d'établissement permettent de faire évoluer le système. La FSU rappelle leur caractère non obligatoire et appelle donc les personnels à les refuser, comme le précise le document de cadrage national : « L'autoévaluation est totalement participative ». La FSU vous demande d'informer largement les personnels du caractère facultatif de ces évaluations. D'autant plus que ce temps de travail supplémentaire n'est pas reconnu et n'appartient pas aux ORS des personnels ; les pressions incessantes sont fortes et dégradent les conditions de travail en accentuant stress et anxiété.

Dans la voie professionnelle, les annonces de fermetures massives de filières tertiaires et industrielles, d'ici la rentrée 2026, inquiètent et angoissent les personnels. Quel est leur devenir et à celui de leur poste ? Comment travailler sereinement avec la mise en place des bureaux des entreprises à marche forcée, sans connaître les

contours des missions, le statut des recruté-es et les modalités d'intégration au sein des équipes existantes.

L'état de la médecine du travail est aussi catastrophique. Dans l'état actuel, les moyens alloués à la médecine du travail ne permettent pas de respecter les obligations réglementaires. Comment les médecins peuvent mener leurs missions à bien ? Comment faire les visites de services, les visites médicales obligatoires ? ...

La FSU rappelle une nouvelle fois qu'elle s'inquiète de la gestion de certains dossiers CITIS. Des dossiers complets, envoyés dans les délais réglementaires, sont refusés unilatéralement et ceux-ci sans aucun respect de la réglementation. Cette pratique est une honte pour notre administration. Les personnels sont dans leurs droits. La FSU demande d'avoir des réponses à toutes ses interrogations : combien de personnels sont concernés ? Quelles sont les raisons de ces refus arbitraires ? Combien de recours ont été sollicités ? La FSU demande à vos services d'apporter la preuve que ce n'est pas un CITIS avant d'annoncer un refus, et que les dossiers soient traités au niveau du rectorat en cas de conflit d'intérêt. La FSU s'inquiète aussi pour le refus, au niveau ministériel, des propositions faites en comité médical pour les personnels ayant subi l'agression de plusieurs usagers à l'école maternelle Hélène Bouchez de Laon.

Les personnels s'inquiètent également de l'infestation actuelle et à venir des classes, vestiaires, dortoirs, internats par les punaises de lit. Quel protocole existe pour éviter les contaminations au sein des écoles et établissements scolaires de l'académie ? Le « plan d'action interministériel de lutte contre les punaises de lit » paru en mars 2022 prévoyait pourtant que des instructions seraient « adressées aux directeurs d'école sur les modalités pratiques d'organisation de l'accueil scolaire des enfants dont le logement est infesté, de manière à éviter la contamination des locaux et des autres élèves. ». **Quel protocole permet de protéger les personnels et les usager-es du service public d'éducation ?**

La FSU demande qu'à la suite des remontées de plusieurs personnels des situations particulières soient abordées ce jour.

Concernant le télétravail, quand va se réunir le groupe de travail notamment sur la possibilité des « jours flottants » ?

La FSU demande un changement en profondeur pour mettre enfin les conditions de travail des personnels au centre des problématiques. La connaissance des risques psychosociaux de chaque métier permet de prévenir les troubles qu'ils peuvent générer. L'amélioration des conditions de travail passe aussi par une diminution des effectifs des classes, des missions respectant les obligations de service, un recrutement massif de personnels dans les écoles, EPLE et services, une formation initiale et continue pendant les ORS, ou encore l'arrêt de toutes expérimentations inutiles et coûteuses **comme l'application Andjaro.**

Questions diverses :

- Quel est le protocole académique pour les punaises de lit ?
- Demande de présentation de la restructuration du service qui s'occupe de la gestion des paies et des contrats des AESH (DSDEN, lycée Langevin, Rectorat) : qui s'occupe de quoi et de qui et avec combien de personnels administratifs ?
- Situations particulières relevées dans les fiches RSST : LP Grandvilliers, LP C de Bovelles Noyons, Lycée Amyot d'Inville Senlis, rectorat (RENOIRH) et Mme Porquer...
- Descriptif de la gestion des dossiers CITIS à leur réception, dans le suivi, modalités de refus d'un dossier, modalités de recours...
- Visite de la F3SCTA : suivi de la visite du 3/10 + propositions de visites de sites + calendrier
- Formation des CSA et F3SCT + des référent.es VDHAS des F3SCT
- Quand sera créé le dispositif de signalement harcèlement/discrimination, qui est distinct du dispositif de signalement des VSS ?